Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)



Mis à jour le 17/06/2021.

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Bureau centralisateur :

En raison du contexte sanitaire, le bureau centralisateur, habituellement situé au sein du bureau de vote n°1 (8 rue du Château), sera situé cette année à l'Hôtel de Ville, dans le salon de la Légion d'Honneur. Le Bureau de vote n°1 reste situé au 8 rue du Château et sera ouvert de 8h à 18h, comme tous les bureaux de vote de Château-Thierry.

Vote par procuration :

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour des élections, vous pouvez voter par procuration en désignant un autre électeur inscrit sur les listes électorales dans la même commune que vous. Ce dernier votera en votre nom.

Comment effectuer la demande de vote par procuration ?

 Rendez-vous sur le site "Ma procuration" à l'adresse suivante : https://www.maprocuration.gouv.fr/ ou remplissez le formulaire de vote par procuration disponible au commissariat, à la gendarmerie, ou sur internet : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14952.do

 Validez votre demande de procuration en vous rendant au commissariat ou à la gendarmerie, muni de votre justificatif d'identité.

Retrouvez toutes les informations sur le vote par procuration à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/elections-departementales-et-regionales